



Strasbourg, le 21 novembre 2019

CDCPP-Bu(2019)10
Point 4.3 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

PATRIMOINE CULTUREL

**Convention du Conseil de l'Europe
sur les infractions visant des biens culturels**

Journées européennes du Patrimoine

Stratégie 21

La Convention de Faro

Herein

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la Participation démocratique
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

I. CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LES INFRACTIONS RELATIVES AUX BIENS CULTURELS

Conférence promotionnelle, Nicosie, 24-26 octobre 2019

Contexte général

[La Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels](#) (STCE n° 221) a été ouverte à la signature le 19 mai 2017 lors de la 127e session du Comité des Ministres à Chypre. Elle remplace l'ancienne Convention "Delphi" de 1985.

Au 20 novembre 2019, la Convention comptait 12 signataires : Arménie, Chypre, Fédération de Russie, Grèce, Italie, Lettonie, Monténégro, Portugal, Saint-Marin, Slovénie, Ukraine, y compris un État non membre, le Mexique. La Convention entrera en vigueur après cinq ratifications, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe : à ce jour, Chypre et le Mexique l'ont ratifiée.

Suite à l'invitation de la République de Chypre d'organiser une conférence promotionnelle en 2019 à Nicosie à l'occasion du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe, cet événement a eu lieu du 24 au 26 octobre 2019. La conférence a été accueillie par le commissaire chargé du volontariat et des organisations non gouvernementales de la République de Chypre et a également reçu le soutien de l'Union européenne. Il a été organisé sous la forme d'un échange multipartite réunissant des représentants gouvernementaux des domaines de la culture, du patrimoine et de la justice/prévention de la criminalité, des représentants de la société civile et du monde universitaire, des représentants des organisations et organismes européens et internationaux concernés, ainsi que des représentants des entreprises.

Résultats obtenus

- Il y a eu un fort consensus autour des sujets suivants :
 - o la pertinence de la Convention de Nicosie, qui comble une lacune de la législation internationale et complète les normes internationales de l'UNESCO et d'UNIDROIT
 - o l'appréciation du fait que l'Arménie, la Fédération de Russie, la Grèce, l'Italie, la Lettonie, la Slovénie et la Lettonie vont bientôt ratifier la Convention
 - o l'appréciation des derniers résultats des recherches sur les infractions liées aux biens culturels et plus particulièrement au trafic de biens culturels (étude de l'UE par Neil Brodie)
 - o l'importance des échanges multipartites pour assurer une interaction optimale entre les systèmes d'autorégulation (comme c'est le cas pour les arts et les antiquaires), les normes juridiques et les systèmes de répression aux niveaux national et international.
- Les participants se sont mis d'accord sur des besoins accrus concernant :
 - o De larges alliances et connexions entre les différentes parties prenantes sur la base de la confiance (organismes gouvernementaux, entreprises et société civile)
 - o La formation de services spécialisés tels que les agents des services répressifs (douanes, police et procureurs) par le biais de projets d'assistance
 - o L'évaluation de l'application de la Convention au sein d'un groupe restreint d'États, échangeant des expériences et des bonnes pratiques et créant une dynamique en faveur des ratifications
 - o Une majeure sensibilisation à l'importance du patrimoine pour la société - et à la complexité des questions liées aux infractions contre les biens culturels
 - o Davantage d'éducation au patrimoine dans les écoles sous des formes novatrices et interactives dans le cadre des programmes scolaires (éventuellement dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux ressources humaines)

- Impliquer les acteurs du tourisme, des musées, des médias et de l'éducation en tant que multiplicateurs et sensibilisateurs et établir des programmes de renforcement des capacités pour ceux-ci
- Associer les représentants du marché de l'art à l'action visant à mettre en œuvre la Convention et à renforcer leur système d'autorégulation (en adoptant en particulier des dispositions en matière de suivi et de transparence) pour compléter la législation existante
- Inciter à agir en faveur de la Convention et de la protection du patrimoine par l'établissement de priorités politiques, l'amélioration de la coordination nationale entre les ministères concernés, l'intensification de la coopération internationale et l'échange d'informations entre les organisations concernées
- Enfin, les participants ont suggéré des activités de suivi telles que la mise en place d'un " groupe d'amis " ou d'une coalition de promoteurs de la Convention, des projets communs avec l'UE (sur la formation, la promotion), une conférence de suivi en 2021 à Chypre et un événement intérimaire en 2020.

Prochaines étapes

- Une publication, incluant le rapport de la conférence, sera disponible à la fin novembre 2019, ainsi qu'un film sur la conférence. Les deux produits seront largement diffusés auprès des parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales du Conseil de l'Europe et des organisations partenaires intéressées et publiés en ligne ;
- Examen de la proposition de créer un "groupe d'amis" international ou une coalition de promoteurs de la Convention ;
- Étudier la possibilité d'un projet conjoint avec l'UE pour renforcer les activités de formation et la promotion de la Convention ;
- Préparation d'une conférence de suivi en 2021 à Chypre et, éventuellement, d'un événement intérimaire en 2020 ;
- Préparer les actions de suivi en coopération avec la DG I et dans la mesure où les ressources humaines et budgétaires le permettent (importance du détachement d'un spécialiste du patrimoine à partir de 2020 pour travailler à la mise en œuvre de la Convention de Nicosie et d'autres projets liés au patrimoine).

Mesures à prendre

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- Prendre note des résultats de la conférence multipartite de Nicosie visant à promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels et ses propositions concrètes d'actions de suivi ;
- Inviter les Etats membres à signer et à ratifier la Convention de Nicosie ;
- Encourager les Etats membres à envisager de détacher un spécialiste du patrimoine culturel pour travailler avec le Conseil de l'Europe à la promotion de la Convention ainsi qu'à d'autres activités relatives au patrimoine.

II. JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Contexte général

Les [Journées européennes du patrimoine](#) sont l'événement culturel participatif le plus largement célébré et partagé par les citoyens européens. Lancé en 1985 en France, le Programme est organisé en tant qu'initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne depuis 1999. Les 50 États européens, parties à la [Convention culturelle européenne](#), participent activement au projet.

Aujourd'hui, en 2019, renforcé par les nouvelles activités introduites pendant l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, le programme des JEP continue à se développer, avec plus d'événements et plus de visibilité, offrant une occasion unique de rassembler les gens autour de leur patrimoine culturel. Les JEP s'adressent aux citoyens de toute l'Europe et transmettent des messages importants aux nouvelles générations dans un climat d'égalité et de tolérance.

Progrès réalisés

Thème des événements des JEP 2019 : "[Arts et spectacles](#)"

Grâce aux efforts conjoints des coordonnateurs nationaux, des communautés patrimoniales et des bénévoles, 2019 a été une autre année réussie pour les événements des JEP. Le thème couvrait le sport, la photographie, le tourisme, le cirque, les foires, les arts visuels, le théâtre, le cinéma, la radio et la télévision et bien d'autres formes d'art. Des personnes de toute l'Europe ont eu l'occasion de découvrir l'énorme potentiel des différentes formes d'art et de divertissement pour unir les artistes, les spectateurs et les participants dans une dimension européenne.

Lors de l'Assemblée des Coordinateurs nationaux (CN) qui s'est tenue à Strasbourg du 16 au 18 octobre 2019, de nombreux CN ont présenté les événements qui ont eu lieu dans leur pays concernant le thème choisi pour 2019.

Thèmes paneuropéens

Ces dernières années, l'idée de thèmes communs pour les JEP s'est avérée efficace pour rassembler les événements sous une même bannière et pour mettre en valeur la dimension européenne. Lors de leur assemblée annuelle, les coordinateurs nationaux ont sélectionné les thèmes paneuropéens pour 2022-2023, à savoir : Patrimoine durable pour 2022 et Patrimoine vivant pour 2023.

Rappel : le thème pour 2020 sera "Patrimoine et éducation" et le thème pour 2021 sera "Patrimoine inclusif" ("Patrimoine pour tous").

Jeunes créateurs du patrimoine européen (anciennement Semaine européenne des créateurs du patrimoine)

Cette initiative a été reconnue comme une occasion unique d'impliquer les plus jeunes membres de la société dans des activités patrimoniales, tant en ligne que dans leur environnement immédiat. Elle a débuté en tant qu'initiative pilote en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel et vise à engager les jeunes à s'intéresser à leur patrimoine, à recueillir des expériences et des histoires sur la façon dont ils comprennent la dimension européenne du patrimoine local, à identifier et promouvoir les jeunes communautés intéressées par le patrimoine, à mettre en lumière les futurs #HeritageMakers et à les connecter avec leurs pairs dans les autres parties d'Europe.

Suite à l'examen régulier de l'initiative au cours des deux dernières années, diverses modifications de l'activité ont été convenues, telles que :

- L'appel sera ouvert tant aux individus qu'aux groupes de jeunes ;
- Le nouvel échéancier sera ajusté en fonction de l'année scolaire :
 - ✓ Janvier 2020 : création d'un groupe de travail ;
 - ✓ Mai 2020 : les lignes directrices sont prêtes et les pays s'inscrivent ;
 - ✓ Septembre 2020 : l'appel à candidatures est lancé ;
 - ✓ Mars 2021 : date limite pour la présélection ;
 - ✓ Mai 2021 : annonce des lauréats et remise des prix à l'occasion de la Journée de l'Europe.
- Deux types de lignes directrices seront produites - l'une pour les jeunes participant à l'activité et l'autre pour les coordinateurs nationaux/locaux ;
- Le nom de l'initiative sera "Jeunes créateurs européens du patrimoine" pour souligner le lien avec les jeunes.

En 2019, les gagnants suivants ont été sélectionnés (cliquez sur les liens pour plus de détails) :

- ❖ [La tragédie arrête le temps. L'humanité le fait bouger](#)
Iva Angelovska, 14 ans, Macédoine du Nord
- ❖ [Complexe naturel et architectural "Source du Don" : un regard sur le passé et le présent](#)
Danila Balashov, 17 ans, Fédération de Russie
- ❖ [La poésie est un pont entre les siècles](#)
Oleksandr Shtilhoiz, 14 ans, Ukraine
- ❖ [Pskov Gusli](#)
Olga Zinina, 15 ans, Fédération de Russie
- ❖ [Polyphonie géorgienne](#)
Davit Chankseliani, 14 ans, Géorgie
- ❖ [Projet Ivo Andrić](#)
Mia Mitrovic, 13 ans, Serbie
- ❖ [Vampires parmi les Serbes](#)
Nikola Mihajlovski, 12 ans, Serbie
- ❖ [Festival Lamproba and Up Helly Aa](#)
Barbare Giglemiani, 12 ans, Géorgie
- ❖ [Notre patrimoine européen - Palais Dadiani à Zougdid](#)
Elene Tuzbaia, 17 ans, Géorgie
- ❖ [Danse folklorique](#)
Elina, 14 ans, Lettonie

Ces jeunes lauréats ont été invités à une visite culturelle de 3 jours à Strasbourg du 1er au 3 décembre 2019.

Histoires des Journées européennes du patrimoine

L'initiative Histoires des Journées européennes du patrimoine a également été lancée en 2018 dans le cadre de l'Année européenne du patrimoine culturel. L'activité vise à identifier la dimension européenne des sites du patrimoine et du travail patrimonial entrepris par les communautés en

Europe. Les communautés sont invitées à partager leurs histoires, grandes et petites, et à les transformer en projets financés par des subventions pour contribuer à la culture de leurs communautés aujourd'hui. Le processus de sélection est décrit dans [les lignes directrices](#) actuelles.

Il y a maintenant environ 160 histoires [sur le portail des JEP](#).

Les dix lauréats suivants ont été sélectionnés en 2019 (cliquez sur les liens pour plus de détails) :

- ❖ [HeritageHack : Idrija](#)
Organisation : Idrija 2020 Association pour le développement de la jeunesse, Slovénie
- ❖ [Donner vie à Jokiniemi et au rocher de Stenkulla](#)
Organisation : Vantaa-Seura - Vandasällskapet ry, Finlande
- ❖ [9 octobre : Journée européenne de l'art rupestre préhistorique : Célébrer le premier art européen](#)
Organisation : PRAT-CARP, Espagne
- ❖ [« Les gens de la mer » : souvenirs du passé pour un avenir durable](#)
Organisation : Museo della Regina di Cattolica, Italie
- ❖ [Le rôle de Brunssum dans la dissimulation d'enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale](#)
Organisation : Heemkundevereniging Brunssum, Pays-Bas
- ❖ [La beauté du Monténégro à portée de main](#)
Organisation : Bibliothèque d'État du Monténégro pour les malvoyants
- ❖ [Vos souvenirs des logements sociaux](#)
Organisation : Dublin City Council Culture Company Limited, Irlande
- ❖ [Les mosaïques de Nolla - un patrimoine à préserver](#)
Organisation : Centro de Investigación y Difusión de la cerámica Nolla (CIDCeN), Espagne
- ❖ [Le renouveau du village de pierre](#)
Organisation : Architecte Aleksandar Radović Fondation, Serbie
- ❖ [Beaucoup de gens - beaucoup de points de vue](#)
Organisation : Association pour la promotion de la culture, des arts, du développement matériel et spirituel - Centre des industries créatives (NEBO), Suvodol, Macédoine du Nord

La brochure d'accompagnement "[Tout le monde a une histoire à raconter](#)" détaille ces dix histoires gagnantes, avec un avant-propos de la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović Burić Burić

Initiatives transfrontalières

Les initiatives transfrontalières, lancées en 2018, ont également continué d'être couronnées de succès en 2019. L'activité soutient des projets transfrontaliers organisés par les coordinateurs nationaux des Journées européennes du patrimoine.

En 2019, quatre projets sont soutenus :

Art et divertissement - Découvrez l'artiste en vous
République de Moldova et Ukraine

Ponts sur la rivière Drina sinueuse
Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie

Nous sommes la culture : Stratégies pour des Journées européennes du patrimoine plus inclusives
Royaume-Uni-Ecosse et Royaume-Uni-Angleterre et Macédoine du Nord

Patrimoine, héritage des femmes
Espagne (à la recherche de partenaires de projet)

Visibilité et communication

Des efforts concertés se sont poursuivis en 2019 pour accroître la visibilité des Journées européennes du patrimoine dans et entre tous les pays participants. Un [documentaire](#) de 45 minutes présentant des entretiens avec les coordinateurs nationaux du programme a été diffusé à l'occasion du lancement des Journées européennes du patrimoine de cette année. Une cinquantaine d'articles ont été publiés sur le site web du programme : www.europeanheritagedays.com jusqu'à présent cette année, et une lettre d'information électronique a récemment été créée.

Notre portée sur les médias sociaux n'a cessé de croître tout au long de l'année, à travers diverses plateformes -

FaceBook - www.facebook.com/EHDays

Instagram - www.instagram.com/europeanheritagedays

Twitter - www.twitter.com/JEP_EHD

YouTube - www.youtube.com/channel/UCnoazY5ZN-NHBwkqy6JRm1w

En outre, un large éventail de nouveaux matériels promotionnels ont été conçus, produits et distribués à tous les pays participants.

Mesures à prendre

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme des Journées européennes du patrimoine 2019 ;
- exprimer son soutien aux activités développées et suggérées pour l'action future.

III. STRATÉGIE 21

Contexte général

La *Stratégie européenne du patrimoine culturel pour le XXI^e siècle (Stratégie 21)* propose des recommandations et des lignes d'action concrètes sur la gestion du patrimoine dans le cadre de ses trois composantes : Développement social, territorial et économique, connaissances et éducation.

La Stratégie 21 a été officiellement lancée à Chypre en avril 2017. En guise de suivi, [la page Web relative à la ST21](#) (disponible en anglais et en français) a été mise en place. Le contenu comprend les outils de base de la Stratégie 21, tels que les défis, les recommandations, les lignes d'action et les bonnes pratiques liées aux interventions sur le patrimoine, ainsi que les textes de référence et les fiches d'information.

La plupart des bonnes pratiques fournies par les États membres ont été téléchargées sur le site Web dans les deux langues officielles. Les États membres du CDCPP, les observateurs et les autres parties prenantes ont fourni des exemples de bonnes pratiques en 2018/2019 qui mettent en œuvre les recommandations de la Stratégie 21 selon une approche participative et interdisciplinaire, notamment en lien avec les initiatives menées pendant l'Année européenne du patrimoine culturel, mais aussi pour la publication "La collection dorée des bonnes pratiques".

Progrès (2019)

Bonnes pratiques

En 2019, sous la présidence française du Comité des Ministres (de mai à novembre) et en collaboration avec le ministère français de la Culture, le Secrétariat a présenté "La collection d'or des bonnes pratiques" à la session plénière du CDCPP en juin. La version française du livre est déjà disponible en ligne et une version imprimée sera disponible à la fin novembre.

L'un des objectifs de la Stratégie 21 étant de collecter les bonnes pratiques qui non seulement mettent en œuvre une ou plusieurs de ses recommandations, mais qui pourraient également illustrer les pratiques participatives, une approche globale a été choisie, en y ajoutant une brève analyse de l'impact et des résultats des interventions sur le patrimoine (les obstacles rencontrés et tout aussi importants les leçons tirées). L'importance du changement et d'une approche novatrice est soulignée.

Les critères de bonnes pratiques (également disponibles sur le site web) sont compatibles avec la dernière publication de l'Agenda européen de la culture "[Gouvernance participative du patrimoine culturel](#)". Afin de compléter le formulaire de bonnes pratiques et d'assister à la fois les responsables gouvernementaux et les gestionnaires de projet, une nouvelle fiche méthodologique sera disponible début 2020.

Ateliers de travail

Les résumés des ateliers sont disponibles en ligne, conformément à la structure et à l'identité visuelle de la Stratégie 21. Les contributions individuelles d'experts, énumérées ci-dessous, seront bientôt disponibles en ligne sous la forme d'un livre, qui abordera divers sujets tels que l'implication des citoyens dans le patrimoine - impact dans les zones urbaines et rurales défavorisées et production et partage des connaissances liées au patrimoine : clés d'accès pour la stratégie 21. Le lecteur y trouvera des articles sur le :

- Aspects sociaux du patrimoine culturel en banlieue
- Patrimoine et espaces urbains marginaux

- Patrimoine _ aspects financiers
- Connaissances et patrimoine
- Patrimoine et espace public
- La régénération rurale par la connaissance et l'éducation - 2 articles
- La régénération rurale par la cohésion sociale
- Rénovation rurale par le développement territorial et économique
- Défis et opportunités, études de cas
- Patrimoine culturel, musées et citoyenneté
- Production et partage des connaissances liées au patrimoine
- Relation entre la recherche et la formulation des politiques dans le domaine du patrimoine
- Évaluation de la recherche et des indicateurs
- Éducation au patrimoine.

Fiches d'information

Des fiches d'information rédigées par des experts pour expliquer la mise en œuvre de la Stratégie 21 dans différents domaines professionnels sont également en cours de traduction et de mise en ligne sur le site Web de la Stratégie 21 :

En 2019 : les quatre fiches suivantes ont été mises en ligne :

- « Égalité entre les sexes : qu'est-ce que le patrimoine culturel a à voir avec? » (par Pierrette Pape) explique comment les stéréotypes de genre affectent le patrimoine culturel, et détaille les recommandations pour mettre en œuvre la Stratégie 21 dans une perspective d'égalité de genre.
- « Architectes du paysage and Strategy 21 » (par Ana Luengo, IFLA) explique les concepts de base et le rôle de cette profession et comment la Stratégie 21 peut contribuer à leur pratique.
- « L'avenir du patrimoine religieux » (par Michael Hoare, FRH) explique les défis et comment la Stratégie 21 peut y répondre.
- « La Stratégie 21 dans les petits musées » (par Christian Jacques Perazzone) explique comment la stratégie peut être utile aux petits musées locaux.

En 2020 : les fiches d'information suivantes seront finalisées et mises en ligne :

- Méthodologie de la Stratégie 21 pour les fonctionnaires et les gestionnaires de projets.
- Stratégie 21 et innovation.
- Stratégie 21 et questions relatives à l'Intelligence Artificielle.
- Stratégie 21 et migration.

Les activités suivantes sont prévues en 2020, en fonction des ressources disponibles :

Stratégie 21 dans votre pays

- Organiser conjointement avec les États membres des manifestations promotionnelles pour la mise en œuvre de la stratégie ;
- Continuer à promouvoir la traduction de la boîte à outils ST21 (contenant le texte intégral de la Stratégie 21, un manuel, des fiches d'information, des affiches, un formulaire de critères de bonnes pratiques et d'autres matériels promotionnels téléchargeables) ;
- Stratégie 21 - Livre en ligne et boîte à outils en papier à l'usage des États membres.

Mises à jour et modifications du site Web

- Réorganisation du contenu du site pour le rendre encore plus attractif et convivial, dans le respect de l'identité visuelle de Strategy 21 ;

- Inclusion dans le site Web de la Stratégie des informations supplémentaires sur les bonnes pratiques, telles que fournies par les États membres et les parties prenantes en 2019, et mise à jour des documents existants ;
- Elaboration d'éléments interactifs sur le site Web de la Stratégie 21 pour en améliorer la convivialité et l'expérience.

Mesures à prendre

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- se félicitent des progrès accomplis dans le suivi de la Stratégie 21 et invitent les États membres à la promouvoir au niveau national, à fournir des bonnes pratiques/initiatives et à faire rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie ;
- traduire le matériel promotionnel dans les langues nationales, le diffuser aux niveaux régional et local et motiver les parties prenantes à télécharger les bonnes pratiques appliquant les principes de la Stratégie, élargissant ainsi le réseau ST21 ;
- contribuer à l'organisation d'événements promotionnels au niveau national ;
- donner des conseils sur les travaux futurs possibles sur la Stratégie 21.

IV. LE PLAN D'ACTION DE LA CONVENTION DE FARO

Contexte général

La Convention de Faro met l'accent sur les aspects importants du patrimoine liés aux droits de l'homme et à la démocratie. Il favorise une meilleure compréhension du patrimoine et de ses relations avec les communautés et la société. La Convention encourage les gens à reconnaître que les objets et les lieux ne sont pas, en eux-mêmes, ce qui est important dans le patrimoine culturel. Ils sont importants en raison des significations et des usages que les gens y attachent et des valeurs qu'ils représentent.

Le Plan d'action de la Convention de Faro a donc été centré sur les principaux points suivants :

- Gouvernance démocratique du patrimoine - le rôle central des communautés ;
- Le rôle du patrimoine face aux défis sociétaux ;
- Établir un cadre de coopération ainsi que des politiques intégrées et inclusives.

En 2019, les activités se sont concentrées sur les priorités suivantes :

Promotion

- Le projet commun avec l'Union européenne "La voie de Faro " :
 - o Séminaire régional à Maastricht, Pays-Bas (16-17 mai 2019) ;
 - o Préparation d'un livret sur certaines initiatives inspirées de Faro ;
 - o Page web spécifique consacrée au projet conjoint ;
- D'autres outils de communication (révision du site Internet de Faro, diffusion des outils Faro, etc.)

Réseau de la Convention de Faro (FCN)

- Quatrième réunion annuelle du réseau de la Convention de Faro (Venise, 3-4 décembre 2019) ;
- Deux visites d'évaluation d'initiatives en lien avec le réseau de la Convention de Faro: Castellon de la Plana (Espagne) et Cap Sizun (France) ;

Recherche

- Troisième atelier de recherche-action de la Convention de Faro sur "L'économie de l'altérité, le tourisme et hospitalité" (Saint-Denis, France, 21-22 novembre) ;
- Préparation de la publication sur le deuxième atelier de recherche- action de la Convention de Faro.

Coups de projecteur

- Régénération de zones post-industrielles par la valorisation du patrimoine : le cas de Heerlen (Pays-Bas).

En 2020, en fonction des ressources disponibles, les activités prévues sont les suivantes :

Promotion

Continuer à promouvoir la Convention de Faro, tant au niveau des autorités qu'au sein des communautés, notamment à travers :

- Le projet commun avec l'Union européenne "La voie de Faro" :
 - o Deux séminaires régionaux : Tbilissi, Géorgie (début printemps) et Bucarest, Roumanie (début été) ;
 - o Conférence finale du projet conjoint (dates et lieux à confirmer) ;
 - o Brochure sur les lignes directrices à l'intention des autorités intéressées par la promotion et la mise en œuvre de la Convention de Faro ;
 - o Brochure sur des initiatives choisies inspirées de Faro.
- Réunions de Faro à l'intention des autorités régionales/locales : Espagne (lieu et dates à confirmer) ;
- Amélioration des outils de communication (révision du site Web de Faro, boîte à outils pour de nouvelles initiatives potentielles, films, etc.)

Réseau de la Convention de Faro (FCN)

Consolider et élargir les initiatives incluses dans le réseau pour traiter des questions plus diverses, notamment par :

- Cinquième réunion annuelle du Faro Convention Network (automne 2020) ;
- Visites d'évaluation (2) d'initiatives en contact avec le Faro Convention Network ;
- Auto-évaluation et définition de plans d'action par chaque membre du réseau ;
- Coopération bilatérale entre les membres de la FCN sur des sujets choisis.

Recherche

Fournir de nouvelles perspectives sur les façons de relever les défis auxquels font face les communautés patrimoniales, notamment par :

- Publication des résultats de la deuxième action de recherche de la Convention de Faro ;
- Valorisation des conclusions de l'atelier de recherche-action de la troisième Convention de Faro (film de synthèse, articles choisis) ;
- Quatrième atelier action-recherche de la Convention de Faro (thème et dates à définir).

Coups de projecteur

Choisir un nouveau sujet qui présente un intérêt pour plusieurs pays en tant que sujet d'actualité :

- Visites d'appréciation (2) sur le sujet choisi.

Mesures à prendre

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- se féliciter des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action de la convention de Faro et du projet conjoint avec l'UE "La voie de Faro" ;
- échanger et conseiller sur les activités prévues en 2020 et au-delà.

V. RÉSEAU HEREIN

Contexte général

HEREIN a été créé par le Conseil de l'Europe à la demande des Etats membres pour faire le point sur l'évolution de la législation et des pratiques dans les pays participants et offrir un forum pour la mise en commun et le partage d'informations sur le patrimoine culturel.

Les objectifs à poursuivre en ce qui concerne HEREIN sont donc les suivants :

- Renforcer sa capacité à servir de forum et de réseau pour les professionnels des Etats membres dans le domaine du patrimoine ;
- faire de la base de données un outil efficace et efficient de collecte et de partage, non seulement de l'information, mais aussi des connaissances.

En 2019, les mesures suivantes ont été prises pour atteindre cet objectif :

- Nouvelle demande pour compléter la révision des profils de pays et en demander de nouveaux ;
- Deux réunions du groupe de travail sur les rapports nationaux en avril et août ;
- Projet de nouveau questionnaire associé au rapport national ;
- Sondage participatif sur la signalisation patrimoniale ;
- Promotion du Rendez-Vous aux Jardins 2019 : " Les animaux dans le jardin ".

En 2020, en fonction des ressources disponibles, les activités prévues sont les suivantes :

- Diffusion du nouveau questionnaire associé au Rapport national ;
- Mettre à jour le site Web concernant les rapports nationaux avec les informations recueillies ;
- Promotion de nouvelles pages thématiques pour enrichir le site HEREIN ;
- Collecte d'informations spécifiques au sein du réseau HEREIN associées à des pages thématiques ;
- Réunion des coordonnateurs nationaux (si les ressources le permettent) pour discuter des développements futurs.

Mesures à prendre

Le Bureau du CDCPP est invité à :

- Se féliciter des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités de HEREIN et soutenir les efforts futurs de consolidation du projet.